

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 01-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	9/02/2018
Présents	13
Absents	10
Procurations	4
Votants	17

Par suite d'une convocation en date du neuf février deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le quinze février deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CATALA Fabien à Christian CIBIEL, MARIEIRO Fabienne à Claudine SARRAIL, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN, BIARD Ludovic à Stéphane BOURDONCLE.

Absents : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, MARIEIRO Fabienne, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 35/2014 du 8 avril 2014, la décision municipale suivante a été prise depuis le dernier Conseil :

N°01/2018 : Renouvellement de l'adhésion à l'association Point d'Appui dans l'Animation et le SPORT en Ariège (PAASPORT 09) pour l'année 2018 et du contrat de mise à disposition de Thierry LAURAND du 1^{er} février au 30 juin 2018.

N°02/2018 : Renouvellement de l'abonnement KIT DEMAT relatif à la gestion des marchés publics dématérialisés avec la Sté DEMATIS pour une durée de 3 ans.

N°03/2018 : Reconduction pour une durée de 3 ans de l'abonnement e-legalite.com - solution ACTES avec la Sté DEMATIS pour la transmission dématérialisée des actes réglementaires et budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Prend acte** des décisions municipales ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Pierre GARCIA

Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2018

Application agréée E-legalite.com